

REGLEMENTATION DES PRODUITS DE SECURITE

Un produit homologué répond à des exigences strictes établies par des normes (EN 1143-1 pour le vol, EN 1047-1 pour le feu et EN 1300 pour les serrures) lesquelles imposent qu'il soit testé en laboratoire pour éprouver sa résistance. En cas de succès, un certificateur indépendant le reconnaîtra officiellement comme matériel de protection. C'est une garantie de qualité et de sécurité renforcée. Un produit est toujours homologué pour un niveau de résistance établi par la norme : les classes de résistance. Les coffres-forts Fichet-Bauche sont certifiés A2P, label délivré par le Centre National de Prévention et Protection (CNPP). Les armoires ignifuges Fichet-Bauche sont certifiées ECB.S, label délivré par le Certification Board - Security Systems. Tous nos produits sont en plus testés par les laboratoires Fichet-Bauche, notre exigence interne pour la qualité et la fonctionnalité. Les produits homologués selon les normes EN 1047-1 sont fabriqués dans des usines certifiées ISO 9001 : 2000 et 14000.

CLASSES DE COFFRES-FORTS NORME EN 1143-1 / LABEL A2P	
Classes de coffres-forts	Montants assurables
Classe VI	300 000 €
Classe V	200 000 €
Classe IV	110 000 €
Classe III	55 000 €
Classe II	35 000 €
Classe I	25 000 €
Classe 0	8 000 €

Document non contractuel. Les informations ne sont pas exhaustives
et sont susceptibles d'être modifiées.

Revendeur

Réf. : P160310110 - GunneboFrance SA, au capital de 5 540 112 € - RCS Versailles 549850253 - Siret 54985025300010 - TVA FR05549850253

